

Bilan succinct de la session CNU 60 « suivi de carrière » du 4 octobre 2016

Contexte

Deuxième session « expérimentale » des suivis de carrière pour la section 60. Pour cette session, les dossiers ont été déposés sur la base du volontariat comme convenu initialement avec la CPCNU.

Démarche

Ne sachant pas clairement la finalité de ces dossiers, la section 60 a décidé de donner un avis standard pour l'établissement, par mesure de précaution. Par contre, l'avis pour l'enseignant chercheur est personnalisé et se veut être libre et utile.

Le nombre de dossiers examinés est de 32 au total (contrairement à l'année dernière aucun établissement n'a indiqué que cette démarche était obligatoire) :

- pour les MdC : 22 dossiers,
- pour les PR : 10 dossiers.

Contexte

Pour chaque dossier, le CNU a pour mission de communiquer deux avis comme pour l'année précédente :

- Un avis destiné à l'établissement,
- Un avis personnalisé pour l'enseignant-chercheur,

L'avis standard pour l'établissement était :

Le CNU a choisi de transmettre son avis au candidat

De façon globale :

- Pour les MdC : 20/22 ont eu l'avis établissement standard, dans les autres cas il s'agissait de recommandations à l'établissement.
- Pour les PR : 9/10 ont eu l'avis établissement standard et un avis indiquant que la section ne pouvait pas se prononcer.